Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-05022026-DE

COMMUNE DE HÉDÉ-BAZOUGES

HÉDÉBAZOUGES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HÉDÉ-BAZOUGES sur convocation du treize février deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges.

PRÉSENTS :
Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle, M. ROBINAULT Thierry, Mme STEPHAN Nadine, M. VEYRE Christian, Mme HAYE Anne, M. PORTEBOEUF Tony, M. MELL Gwenole, M. CADOU Didier, M. BOURGOUIN Hervé, Mme THEBAULT Stéphanie, M. ROCHARD Stéphane, Mme CHERRE Françoise, M. TABEAU Cédric, Mme DIFFER Sonia.

ABSENTS EXCUSES : M. MEYER Damien, M. QUENISSET Julien, Mme Stéphanie LERAY.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme NAVET Cindy M. NICOLAS Thomas.

POUVOIRS :
- M. QUENISSET Julien donne pouvoir à Mme CLÉMENT-VITORIA Isabelle,
- M. MEYER Damien donne pouvoir à M. PORTEBOEUF Tony.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MELL Gwenole.

Ayant constaté que le quorum de 10 est atteint, la séance a été ouverte à 20h35 sous la présidence de Madame Isabelle CLÉMENT-VITORIA, Maire de la commune de Hédé-Bazouges, qui a déclaré que les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) sont installés dans leurs fonctions.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213501307-20260227-05022026-DE

OBJET N°05-02-2026 : Vote du budget principal pour l'année 2026

Rapporteur : *Mme Nadine Stéphan*

Vu la loi de finances 2026 ;
Vu la commission finances du 11 février 2026 ;

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires et au rapport détaillé, ci-annexés.

Le CFU ayant été voté, le budget présenté reprend les résultats de 2025.

Proposition de budget primitif 2026 : budget principal de la commune de Hédé-Bazouges

Section de fonctionnement	
Dépenses	**2 279 560,33 €**
Recettes	**2 279 560,33 €**
Section d'investissement	
Dépenses	**3 052 327,42 €**
Recettes	**3 052 327,42 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE DÉCIDER** de voter le budget primitif 2026 de la commune :
- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres
- Par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres
- **D'ADOPTER** le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2026 comme il suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	**2 279 560,33 €**
Recettes	**2 279 560,33 €**
Section d'investissement	
Dépenses	**3 052 327,42 €**
Recettes	**3 052 327,42 €**

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à procéder à des virements entre les chapitres à hauteur de 7,5% du montant des chapitres
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Adopté à 14 voix des membres présents et représentés, 2 votes contre (Mme Differ et M. Rochard).

Le 4 mars 2026,

LA MAIRE
Isabelle CLÉMENT-VITORIA

MAIRIE DE HEDE-BAZOUGES
35630

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gwenole MELL